



MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN
M.R.C. DU HAUT SAINT-LAURENT
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par un projet de modification du règlement de zonage 272-23.
AVIS PUBLIC est donné par ce qui suit :

Le conseil municipal a adopté lors de la séance du 1^{er} décembre 2025, le projet de règlement 272-23 modifiant le règlement de zonage 272.

Une consultation publique aura lieu le **17 décembre 2025 à 19h00** au Centre récréatif de Saint-Antoine-Abbé situé au 2555, rue du Parc. L'objet de cette consultation publique est de recueillir les commentaires et de répondre aux questions des personnes intéressées à l'égard du projet de règlement, lequel vise à :

- abroger les dispositions relatives à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI);
- autoriser l'usage « hébergement touristique de plein air lié à une entreprise agricole enregistrée » dans les affectations « Agricole 1 », « Agricole 2 » et « Agro forestière »;
- interdire l'usage « usine de béton bitumineux » dans les zones AG-23, AG-25, AG-25-1, AG-25-2, AG-25-3, AG-30, AG-30-1, AG-30-2, AG-31, AG-40, AG-47, AG-47-1, AG-47-2, AG-48, AG-48-1, AG-48-2, AG-49, AG-53 et AG-55.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 1670, route 202, du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

DONNÉ à Franklin, ce 2 décembre 2025.


Geneviève Carrière

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Geneviève Carrière, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-dessus en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site Web de la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2 décembre 2025.


Geneviève Carrière

Directrice générale et greffière-trésorière
